

ID: 076-217607092-20180614-892_CM_18_076-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 14 JUIN 2018

Le **jeudi 14 juin 2018 à 18h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 08 juin 2018, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents:

Patrick CALLAIS, Martine LANGLOIS, William GUILLARD, Cécile GALHAUT, François CRAMILLY, Marie LE COUSIN, Sébastien PETIT, Elisabeth BIDEAUX, François LANGLOIS, Marie-Claude BEAUFILS, Réjan SAUPIN, Marie Elise CAREL, Daniel ROUSSEL, Hubert LUCAS, Sophie LOQUIN, Amandine TAVARES GOMES, Jean Marie ALINE, Juanita AUGUSTIN, Patricia LEFEBVRE, Vincent SGARLATA, Juan Carlos VEGAS

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Franck LEBRET à François CRAMILLY, Catherine LEROUX à Daniel ROUSSEL, Christian LETEURTRE à Patrick CALLAIS, Tony LACROIX à William GUILLARD, Béatrice TASSERY à Sophie LOQUIN

Absent(s) non excusé(s):

Cécile JOURDAINNE, Robin DAVID

formant la majorité des membres en exercice.

Madame LE COUSIN est nommée secrétaire de séance.

AVENANT FINANCIER A LA CONVENTION TRIPARTITE D'UTILISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS PAR LES ELEVES DU COLLEGE COMMANDANT CHARCOT - CM/18/076

Il est précisé au Conseil Municipal que le Syndicat Intercommunal Le Trait-Yainville (SITY) mettait à disposition du collège Commandant Charcot des équipements sportifs afin d'y organiser des cours d'activités physiques et sportives.

Il est rappelé au Conseil Municipal qu'il a été mis fin, par arrêté préfectoral en date du 20 décembre 2017, à l'exercice des compétences du SITY, à compter du 31 décembre 2017.

Il est également rappelé au Conseil Municipal que le département de la Seine-Maritime participe, par le versement de subventions effectué à l'année N+1, aux

Envoyé en préfecture le 19/06/2018

Reçu en préfecture le 19/06/2018

Affiché le



dépenses de fonctionnement engagées par les différents propriétaires des gymnases et salles de sports, hors heures d'UNSS, mis à disposition des collèges.

La convention tripartite couvrant l'utilisation de ces équipements durant les années 2014 à 2016, avec les différents propriétaires et les collèges, est arrivée à échéance le 31 décembre 2016. Par conséquent, un avenant de prorogation à la convention triennale précitée a été adopté pour la période du 1er janvier 2017 au 10 juillet 2018.

Le présent avenant a pour objet de permettre le paiement, auprès de la collectivité, de la participation du département de la Seine-Maritime aux frais de fonctionnement des équipements sportifs utilisés par les élèves du collège Commandant Charcot.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant financier à la convention tripartite d'utilisation des équipements sportifs par les élèves du collège et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant financier du fait de la fin d'exercice des compétences du SITY au 31 décembre 2017.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral en date du 20 décembre 2017 portant fin d'exercice des compétences du Syndicat Intercommunal Le Trait-Yainville à compter du 31 décembre 2017,

VU la convention tripartite d'utilisation des équipements sportifs par les élèves du collège Commandant Charcot en date du 23 février 2015,

VU la délibération n° CM/17/067 du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2017 autorisant Monsieur le Maire à signer l'avenant financier à la convention tripartite d'utilisation des équipements sportifs par les élèves du collège Commandant Charcot,

VU la délibération n°CS/17/027 du Comité Syndical en date du 13 décembre 2017, adoptant le protocole de dissolution du Syndicat Intercommunal Le Trait-Yainville, VU le rapport présenté par Monsieur le Maire

APPROUVE les termes de l'avenant financier à la convention tripartite d'utilisation des équipements sportifs par les élèves du collège Commandant Charcot.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant et les actes s'y rapportant.

CHARGE Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette délibération.

Envoyé en préfecture le 19/06/2018

Reçu en préfecture le 19/06/2018

Affiché le



ID: 076-217607092-20180614-892_CM_18_076-DE

	Nombre de	e membres
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
21	28	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s): 0

Fait au Trait, le 15 juin 2018

Patrick CALLAIS,

